

*des Princes &c.* Mars 1763. 191

obligée de rétablir le Duc Ernest-Jean dans ses Etats. Nulles raisons, nuls prétextes n'étoient allégués dans cette déclaration, pour autoriser ou pallier une telle entreprise, si-non que cette Impératrice en avoit de suffisans pour avoir agi de cette façon. Le Comte de Keyserling, qui est son Ministre à *Varsovie*, a bien essayé de justifier ses procédés au sujet de la Courlande; mais son raisonnement a été des plus faciles à réfuter, en lui opposant simplement, comme on l'a fait, l'irrégularité d'une entreprise faite de vive force sur un pays feudataire de la Pologne, par une Puissance qui n'a aucun droit d'y donner des Loix.

Tout ce qui paroîtra conséquemment à cette affaire, fera sans doute une Protestation en forme, par laquelle le Prince Charles se réservera ses droits incontestables sur les Duchés qu'il a été forcé d'abdiquer, pour les faire valoir dans des circonstances plus favorables.

On apprend du *Danemarck* qu'il regne dans plusieurs Provinces de ce Royaume une maladie épidémique parmi les bêtes à cornes, qui y cause une grande mortalité. Pour en prévenir les suites, le Roi avoit ordonné qu'on enfermât tous les animaux attaqués de cette contagion, qu'on séparât ceux qui n'en avoient aucun symptôme, & qu'on attachât un fanal au haut des maisons où la maladie auroit pénétré. Mais ces précautions, toutes sages qu'elles sont, n'empêchent point que le mal ne gagne de plus en plus.

La *Suede* demeure stérile en nouvelles pour l'étranger.